

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1197

21 avril 2016

SOMMAIRE

Designista S.A.	57414	OLKAD Management Services S.à r.l.	57415
Duomos Investment Management S.à r.l.	57415	Optinvest S.A.	57418
I-Wo 7 S.à r.l.	57413	O-Ren Investments S.A.	57413
JBS USA Lux S.A.	57428	Peakside Capital Advisors S.à r.l.	57416
LIDL Belgium GmbH & Co. KG - Niederlas- sung Beggen	57410	Pertineo S.A.	57416
Looscan S.à r.l.	57415	Pertineo S.A.	57416
LPQ luxinvest S.A.	57410	Pertineo S.A.	57416
Lux Astra S.A.	57414	Post Invest Europe S.à.r.l.	57413
Mapole Sàrl	57410	ProLogis European Finance XX S.à r.l.	57417
Maubreuil S.A.	57415	Prologis International Funding II S.A.	57417
MCPPE S.à r.l.	57416	Prospect First S.à r.l.	57417
MGSI	57413	RW Voss S.à r.l.	57419
Mitteldeutsche Siedlung 1 S.à r.l.	57414	RX3P S.à r.l.	57418
Mitteldeutsche Siedlung 2 S.à r.l.	57414	Saada Holding Lux	57415
New Star Global Property Management (Lu- xembourg One) S.à r.l.	57417	Société du Golf de Luxembourg, J. WEIDERT & Cies.e.c.s.	57455
Nittler Immobilière S.A.	57414	Spectra Energy Partners Canada Holding, S.à r.l.	57412
NN (L)	57412	Star Petroleum S.A.	57454
NN (L) Patrimonial	57411	Steel Home S.à r.l.	57440
Novus Capital Luxembourg S.A.	57418	Strategic Credit Fund IB S.à r.l.	57456
NTE Engineering S.à r.l.	57411	WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l.	57449
Ocean Industries S.A.	57417	WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l.	57451
Oedipus S.A.	57417	WPP Luxembourg Europe S.à r.l.	57446

LIDL Belgium GmbH & Co. KG - Niederlassung Beggen, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1220 Luxembourg, 182, rue de beggen.

R.C.S. Luxembourg B 52.309.

AUSZUG

Bei der Einreichung mit der Nummer L140182384 vom 16. Oktober 2014 ist ein Fehler unterlaufen. In dem zur Veröffentlichung bestimmten Dokument muss „die Zweigniederlassung in Strassen“ durch „die Zweigniederlassung in Beggen“ ersetzt werden. Im Folgenden ist dieser Fehler berichtigt:

Es wird hiermit angezeigt, dass die Gesellschaft per Geschäftsführerbeschluss vom 8. September 2014 entschieden hat, eine Zweigniederlassung der Gesellschaft mit Benennung „LIDL BELGIUM GmbH & Co KG - Niederlassung Beggen“ in L-1220 Luxembourg, Rue de Beggen, 182, zu gründen (nachstehend „die Zweigniederlassung in Beggen“).

Diese Zweigniederlassung der Gesellschaft wird folgende Aktivität ausführen: Handel mit und Vertrieb von Waren aller Art, einschließlich aller food- und nonfood-Artikel.

Es wird weiter angezeigt, dass Herr Boudewijn van den Brand, geboren am 10. Mai 1976 in Veghel, die Niederlande, mit beruflicher Anschrift in L-4670 Differdange, 170A rue de Soleuvre, durch Geschäftsführerbeschluss vom 8. September 2014 als Handlungsbevollmächtigter ("Geschäftsführer der Niederlassung") der Zweigniederlassung in Beggen ernannt wurde.

Es wird weiter angezeigt, dass Herr Wolfgang Hennen, geboren am 23. September 1972 in Trier (Deutschland), mit beruflicher Anschrift in L-4670 Differdange, Rue de Soleuvre, 170A, durch Geschäftsführerbeschluss vom 8. September 2014 als Handlungsbevollmächtigter ("Geschäftsführer der Niederlassung") der Zweigniederlassung in Beggen ernannt wurde.

Es wird weiter angezeigt, dass Herr Peter Isaac, geboren am 19. März 1967 in Lokeren (Belgien), mit beruflicher Anschrift in L-4670 Differdange, Rue de Soleuvre, 170A, durch Geschäftsführerbeschluss vom 8. September 2014 als Handlungsbevollmächtigter ("Geschäftsführer der Niederlassung") der Zweigniederlassung in Beggen ernannt wurde.

Es wird weiter angezeigt, dass Herr Dirk Heylen, geboren am 4. September 1971 in Geel (Belgien), mit beruflicher Anschrift in L-4670 Differdange, Rue de Soleuvre, 170A, durch Geschäftsführerbeschluss vom 8. September 2014 als Handlungsbevollmächtigter ("Geschäftsführer der Niederlassung") der Zweigniederlassung in Beggen ernannt wurde.

Diese Zweigniederlassung wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) Geschäftsführern vertreten, wobei die Unterschrift von Herrn Boudewijn van den Brand zwingend erforderlich ist.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2016066835/35.

(160029588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

LPQ luxinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.712.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016078003/9.

(160043363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

Mapole Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3374 Leudelange, 12, Domaine Schaeferf.

R.C.S. Luxembourg B 167.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016078033/10.

(160043469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

NN (L) Patrimonial, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 24.401.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 janvier 2016

Conseil d'Administration

- Démission de Monsieur Gérard Roelofs en date du 1^{er} décembre 2015;
- Nomination de Monsieur Dirk Buggenhout en qualité de Président de la Société;

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Dirk Buggenhout, 65 Schenkkade, 2595 AS, la Haye, Pays-Bas;
- Monsieur Johannes Stoter, 65 Schenkkade, 2595 AS, la Haye, Pays-Bas;
- Monsieur Benoit De Belder, 65 Schenkkade, 2595 AS, La Haye, Pays-Bas;
- Madame Sophie Mosnier, ManagementPlus S.A., 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Réviseur d'Entreprises Agréé

- Non renouvellement du mandat d'Ernst & Young S.A.;
- Nomination de la société KPMG Luxembourg, 39 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

NN Investment Partners Luxembourg S.A.

Par délégation

Elise Valentin / Kathleen Carnevali

Référence de publication: 2016066909/26.

(160028815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

NTE Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3505 Dudelange, 44, rue Dominique Lang.

R.C.S. Luxembourg B 186.323.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société NTE Engineering Sàrl tenue au siège social le 4 Février 2016 à 11 heures

Résolution

1- L'Assemblée approuve la Cession de 65 (soixante-cinq) parts sociales de:

- la Société Anonyme, OPE GROUP SA, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro de B179167, constituée en date du 29 Juillet 2013, ayant son siège social au 13, rue de la Paix L-3871 Schiffflange, représentée par Monsieur Antoine COVELLI, né le 29 Mars 1966, demeurant au 44, rue Général de Gaulle F-57280 Maizières-lès-Metz (FRANCE)

à Messieurs:

- Régis CIRE, né le 09 Mars 1987 à Mont-Saint-Martin (FRANCE), demeurant au 1B, rue de Paris F-54440 Herserange (FRANCE)

Et,

- Mathieu MULLER, né le 22 Mai 1988 à Hayange (FRANCE), demeurant au 2, rue Emile Thomas F-54910 Valleroy (FRANCE).

Le capital se répartit dès lors comme suit:

Monsieur Régis CIRE demeurant au 1B, rue de Paris F-54440 Herserange (FRANCE): 63 parts sociales.

Monsieur Mathieu MULLER, demeurant au 2, rue Emile Thomas F-54910 Valleroy (FRANCE): 62 parts sociales.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Mathieu MULLER / Régis CIRE / Julie BRACK

Scrutateur / Président / Secrétaire

Référence de publication: 2016066914/28.

(160029178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

NN (L), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 44.873.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 janvier 2016

Conseil d'Administration

- Démission de Monsieur Gérard Roelofs en date du 1^{er} décembre 2015;
 - Nomination de Monsieur Dirk Buggenhout en qualité de Président de la Société;
- Confirmation du mandat des administrateurs suivants:
- Monsieur Dirk Buggenhout, 65 Schenkkade, 2595 AS, la Haye, Pays-Bas;
 - Monsieur Johannes Stoter, 65 Schenkkade, 2595 AS, la Haye, Pays-Bas;
 - Monsieur Benoit De Belder, 65 Schenkkade, 2595 AS, La Haye, Pays-Bas;
 - Madame Sophie Mosnier, ManagementPlus S.A., 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Réviseur d'Entreprises Agréé

- Non renouvellement du mandat d'Ernst & Young S.A.;
- Nomination de la société KPMG Luxembourg, 39 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

NN Investment Partners Luxembourg S.A.

Par délégitation

Elise Valentin / Daniela Arena

Référence de publication: 2016066908/26.

(160029411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Spectra Energy Partners Canada Holding, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 17.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 178.169.

—
Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 10 février 2016

En date du 10 février 2016, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- De modifier la fonction et le pouvoir de signature de Monsieur Julien Ansay, en le nommant Gérant B de la Société avec effet au 10 février 2016, pour une durée indéterminée.
- De nommer Madame Laura Buss Sayavedra, née le 11 octobre 1967, dans le Wisconsin, USA, résidant professionnellement au 5400 Westheimer Ct., Houston, TX 77056, USA, en tant que Gérant A de la Société avec effet au 10 février 2016, pour une durée indéterminée.
- De nommer Monsieur Dennis P. Hebert, né le 10 mars 1960, à Prince Albert, Canada, résidant professionnellement au 5400 Westheimer Ct., Houston, TX 77056, USA, en tant que Gérant A de la Société avec effet au 10 février 2016, pour une durée indéterminée.
- De nommer Monsieur Xavier De Cillia, né le 11 avril 1978, à Nice, France, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que Gérant B de la Société avec effet au 10 février 2016, pour une durée indéterminée.
- De nommer Monsieur Robert-Jan Bertina né le 8 mai 1977, à Leidschendam, Pays-Bas, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que Gérant B de la Société avec effet au 10 février 2016, pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 16 février 2016.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2016067022/28.

(160029476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

O-Ren Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 109.774.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 15 février 2016 que:
- La FIDUCIAIRE MULLER & ASSOCIES S.A., société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 37, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 53311, est nommé comme dépositaire des actions au porteur de la société, conformément à l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2016.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016066918/18.

(160029345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

MGSI, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2263 Luxembourg, 2, rue Guido Oppenheim.

R.C.S. Luxembourg B 192.771.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par la gérante unique en date du 15 février 2016 que le siège social de la Société est transféré de l'adresse: 21 rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg, à l'adresse: 2, rue Guido Oppenheim, L-2263 Luxembourg, avec effet au 15 février 2016.

Pour extrait conforme

MGSI

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2016066890/15.

(160028850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

I-Wo 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.242.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I-Wo 7 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016077943/11.

(160043315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

Post Invest Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.964.

—
Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2016.

Référence de publication: 2016078093/10.

(160043070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

Nittler Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8020 Strassen, 8, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 83.586.

—

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 février 2016 à Luxembourg

L'assemblée générale décide de compléter le conseil d'administration par la nomination de deux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2020:

Monsieur Raymond Henschen, administrateur, avec adresse à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

Madame Bénédicte Robaye, administrateur, avec adresse à B-6860 Léglise, 26, rue des Combattants.

L'assemblée générale décide de nommer administrateur et administrateur-délégué de la société jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2020 comme suit

Madame Gaby Nittler, administrateur-délégué, avec adresse à L-8020 Bertrange, 8, rue de la Paix. Elle peut engager la société par sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2016066907/19.

(160029347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Lux Astra S.A., Société Anonyme,**(anc. Designista S.A.).**

Siège social: L-4823 Rodange, 2, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 180.372.

—

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l.

19, rue de la Gare

L-3237 BETTEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2016078006/13.

(160043332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

Mitteldeutsche Siedlung 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.984.

—

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mitteldeutsche Siedlung 1 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016078027/11.

(160042943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

Mitteldeutsche Siedlung 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.986.

—

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mitteldeutsche Siedlung 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016078028/11.

(160042950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

Duomos Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 182.753.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016076411/9.
(160041276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Saada Holding Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.
Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 171.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016077454/9.
(160041855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Looscan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 172.753.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mars 2016.
Pour la société
Un mandataire
Référence de publication: 2016078002/12.
(160043321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

Maubreuil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3512 Dudelange, 178, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 166.579.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
PRODESSE S.à r.l.
19, rue de la Gare
L-3237 BETTEMBOURG
Signature
Référence de publication: 2016078129/13.
(160043365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

OLKAD Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 152.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL
Signature
Référence de publication: 2016078079/11.
(160042997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

MCPPE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 124.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MCPPE S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016078037/11.

(160042919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

Peaksid Capital Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 182.754.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2016.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2016078086/13.

(160043351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

Pertineo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 99.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016078105/10.

(160043491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

Pertineo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 99.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016078106/10.

(160043492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

Pertineo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 99.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016078107/10.

(160043493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

New Star Global Property Management (Luxembourg One) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.068.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016078067/9.

(160043478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

Ocean Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 179.975.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016078071/9.

(160043423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

Oedipus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016078075/9.

(160042895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

Prologis International Funding II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016078095/9.

(160043495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

Prospect First S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 185.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016078096/9.

(160043470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

ProLogis European Finance XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016078097/9.

(160043496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

Optinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 128.045.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 11 février 2016 à Luxembourg Ville

1. D'accepter la démission de DATA GRAPHIC S.A. de ses fonctions de Commissaire aux comptes.
2. De nommer à la fonction de Commissaire aux comptes de la Société, Monsieur Nicolas GODFREY, financial product manager, né à Courtrai (Belgique) le 27/01/1984 et résidant au 4C Fleeschgaass, 6665 Herborn (Luxembourg) jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'année 2017.
3. D'accepter la démission de Jean-Luc CLAUSE de ses fonctions d'administrateur de la Société.
4. De nommer aux fonctions d'administrateur B de la Société, Jean-Pierre HIGUET, avocat, né à Couvin (Belgique), le 23 novembre 1960, résidant L-2330 Luxembourg, 128 boulevard de la Pétrusse jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'année 2017.
5. De modifier les adresses d'Alain NOULLET, administrateur B, comme suit: 7, rue Guillaume J. Kroll L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016066929/22.

(160028972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Novus Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 151.433.

Extrait des résolutions de l'Associé unique prises en date du 9 février 2016

Il a été décidé ce qui suit:

- A la suite de la décision du Conseil d'administration du 13 janvier 2016, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Mme Catherine Pirrié, née le 29/06/1981 à Amnéville, comme nouvel administrateur de la société en remplacement de M. Bernard H. Hoftijzer, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2022 statuant sur les comptes annuels clos au 31 mars 2022.

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Mmes Petronella J.S. Dunselman et Zamyra H. Cammans jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant en 2022 sur les comptes clos au 31 mars 2022. Le Conseil d'administration se compose ainsi comme suit:

* Mme Petronella J.S. Dunselman,

* Mme Zamyra H. Cammans,

* Mme Catherine Pirrié.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises agréé de Deloitte Audit jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant en 2022 sur les comptes clos au 31 mars 2022.

Référence de publication: 2016066903/21.

(160028798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

RX3P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 182.987.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RX3P S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016078138/11.

(160043171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

RW Voss S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 203.452.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the fifteenth of January.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

«Reignwood Europe Holdings S.à r.l.», a Luxembourg company with registered office at 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under number B 184820 (the “Sole Shareholder”).

Here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

By virtue of a proxy given under private seal, The proxy signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which the prenamed party hereby declares to form among herself as follows:

Art. 1. Form. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”), by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company is initially composed of one shareholder, owner of all the shares.

The Company may however at any time be composed of up to and including forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of investments in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such investments.

The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as the provision of financing in any kind or form, where necessary.

The Company may also use its funds to invest in real estate and, provided such investment is ancillary to or related to the acquisition, holding, administration, development and management of the undertaking forming part of the group of the Company, the Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorization.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which it may deem useful in the accomplishment and development of its corporate object.

Art. 3. Name. The name of the Company is “RW Voss S.à r.l.”.

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred within that municipality by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles of Incorporation.

The sole manager or, as the case may be, the Board as defined under Article 12 may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the sole manager or, as the case may be, the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its

registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the sole manager or, as the case may be, the Board of the Company.

Art. 6. Capital. The share capital of the Company is set at twenty thousand Euros (EUR 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each which are fully paid-up.

Art. 7. Amendment to the share capital. The share capital may at any time be amended by a decision of resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles of Incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares by a decision of resolution of the shareholders.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. If the Company is composed of a sole shareholder, said sole shareholder may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst existing shareholders by resolution.

If the Company is composed of several shareholders, the shares may only be transferred to non-shareholders with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital by application of the requirements of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Art. 11. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or one or more shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 12. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a decision of the shareholder(s), which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period.

The managers may be re-elected.

The managers may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time by a resolution of the shareholder(s) or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

If several managers are appointed, they shall constitute a board of managers (the "Board").

All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles of Incorporation fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

Any manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Any manager may be represented at meetings of the Board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote, it being understood that at least two managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

No notice is required if all the managers are present or represented and each of them states in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication, having full knowledge of the agenda of the meeting. Notices will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The sole shareholder or as the case may be the general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

The Board can only act or deliberate validly if a majority of the managers are present or represented.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation) provided that, if the sole shareholder or, as the case may be, the shareholders has/have appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolution.

Board resolutions shall be recorded in minutes signed by all the managers present or represented.

The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 13. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 14. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles of Incorporation and the Law.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound by the sole signature of the sole manager, and in the case of a Board by the joint signature of any two managers, provided however that in the event shareholders have appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

In any event, the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or, as the case may be, the Board.

Art. 16. General meetings of shareholders. Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders, except when the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25) in which case, resolutions of the shareholders may be adopted in writing.

Art. 17. Decisions of the shareholders. The shareholders may be convened to general meetings by the Board. The Board must convene a general meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

Written notice of any general meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

General meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the general meeting, it may be held without prior notice.

A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any general meeting.

Resolutions to be adopted at general meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first general meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second general meeting and the resolutions shall be adopted at the second general meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

The Articles of Incorporation may only be amended with the unanimous consent of the shareholders.

Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

Written shareholders' resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

When the number of shareholders is reduced to one (1): (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the general meeting, (ii) any reference in the Articles of Incorporation to the shareholders, the general meeting, or the written shareholders' resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate, and (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 18. Financial year. The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 19. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the sole manager or, as the case may be, the Board and the sole manager or, as the case may be, the Board prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

Art. 20. Auditors. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholder(s) shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors are subject to re-appointment at the annual general meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 21. Allocation of profits. The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

A Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital.

The remaining profit is allocated by resolution of the shareholder(s).

Notwithstanding the preceding provisions, the sole manager or, as the case may be, the Board may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles of Incorporation. The Board must draw the interim accounts and resolve to distribute the interim dividends within two (2) months of the date of the interim accounts, and, taking into account the assets of the Company, ensure that the rights of the Company's creditors are not threatened by the distribution of such interim dividends.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholder(s) must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

Art. 22. Dissolution, liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

The liquidation of the Company shall be decided by the sole shareholder or by shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 23. Matters not provided. All matters not specifically governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
Reignwood Europe Holdings S.à r.l. prenamed;	20,000.-	20,000	20,000.-
Total :	<u>20,000.-</u>	<u>20,000</u>	<u>20,000.-</u>

All the shares have been fully subscribed and totally paid up by the above named shareholder so that the amount of Twenty thousand Euros (EUR 20,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company.

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law, have been observed.

Transitory provision

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2016.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the Sole Shareholder representing the entire share capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to set at five the number of managers and further resolved to appoint the followings persons as managers for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 12 of the Articles of Incorporation:

Class A Managers:

- Dr. Ruayrungruang Chanchai, Chairman, Thai citizen, born in 1954 in China, residing at 96/F, International Commerce Center, 1 Austin Road West, Kowloon, Hong Kong;
- Mr. Songhua Ni, President of Reignwood Investments UK Limited, born on 26 October 1966 in Jiangsu, China, residing at 22 Wilton Place, London, SW1X 8RL.

Class B Managers:

- Mrs. Sarah Bonallo, British citizen, born on 21 July 1963 in Bristol, England, residing professionally in 5, rue des Jardins, L-8394 Olm, Luxembourg;
- Mr. Christophe Laguerre, Financial Consultant, Belgium citizen, born on 26 May 1964 in Saint-Mard, Belgium, residing in 115, rue du Kiem, L-8030 Luxembourg.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved that the registered office of the Company shall be at 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quinze janvier.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

«Reignwood Europe Holdings S.à r.l.», une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184820 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée,

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour enregistrement.

La partie comparante, agissant comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée que la partie mentionnée ci-dessus déclare constituer elle-même comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est établi par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé, propriétaire de la totalité des parts sociales.

La Société peut cependant, à toute époque être composée au maximum de quarante (40) associés, notamment à la suite de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris du financement sous quelque forme en cas de besoin.

La Société peut également utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier et, à condition qu'un tel investissement soit accessoire ou connexe à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion d'une société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, la Société peut investir dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination de "RW Voss S.à r.l."

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Il peut être transféré au sein de cette commune par une résolution du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil, comme défini à l'Article 12, peut aussi établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance de la Société.

Art. 6. Capital. Le capital social de la Société est fixé à vingt-mille Euros (EUR 20.000,-) représenté par vingt-mille (20.000) parts sociales sous forme nominatives d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social peut à tout moment être modifié, moyennant une résolution des associés selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales moyennant une résolution des associés.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants-droit des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Associé Unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Un registre des associés doit être conservé au siège social et peut être consulté par tout associé sur demande.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou non.

Art. 10. Cession de parts sociale. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts sociales.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Une cession de parts sociales peut seulement lier la Société ou les tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Art. 11. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'Associé Unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les gérants sont élus et révoqués par une décision des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les gérants peuvent être réélus.

Les gérants peuvent être révoqués avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment par une résolution de(s) l'associé(s).

Si plusieurs gérants sont élus, ils doivent former un conseil de Gérance (le «Conseil»).

Tous les pouvoirs non expressément réservés (aux) à l'associé(s) par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités par à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Tout gérant peut être représenté à des réunions du Conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil doit être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence doivent être mentionnées dans la convocation.

La convocation n'est pas nécessaire si tous les gérants sont présents ou représentés et chacun d'eux déclare par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Une convocation ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil.

L'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des gérants sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation), étant entendu que, si l'associé unique ou, le cas échéant les associés a/ont nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la résolution.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil doivent être signés par tous les gérants présents ou représentés.

Le Conseil peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment signés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Art. 13. Événements affectant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Les gérants ne doivent pas être tenus personnellement responsables, à raison de leur fonction, concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique, et en cas d'un Conseil, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si les associés ont nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués soit par le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil.

Art. 16. Assemblée générale des associés. Les résolutions des associés doivent être adoptées en assemblée générale des associés, sauf lorsque le nombre d'associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, auquel cas les résolutions des associés peuvent être prises par écrit.

Art. 17. Décisions des associés. Les associés peuvent être convoqués aux assemblées générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une assemblée générale à la demande des associés représentant plus d'un dixième du capital social.

Une convocation écrite à toute assemblée générale doit être donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation.

Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil doit communiquer le texte des résolutions à tous les associés. Les associés doivent voter par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

Les assemblées générales doivent être tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être associé), afin de le représenter à toute assemblée générale.

Les décisions de l'assemblée générale doivent être adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée générale, les associés doivent être convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée générale et les décisions doivent être adoptées par l'assemblée générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de tous les associés.

Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société doit exiger le consentement unanime des associés.

Les résolutions écrites des associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant et doivent porter la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1): (i) l'associé unique doit exercer tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale, (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'assemblée générale ou aux résolutions circulaires des associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier, et (iii) les résolutions de l'associé unique doivent être consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 18. Année sociale. L'exercice social commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le trente et unième jour du mois de décembre de la même année.

Art. 19. Comptes annuels. À la fin de chaque exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil et le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

Art. 20. Commissaires / réviseurs d'entreprises. Dans les cas prévus par la loi, les opérations de la Société doivent être contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. (Les) L'associé(s) doi(ven)t nommer les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Si le nombre des associés de la Société est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société doivent être surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination à l'assemblée générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 21. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera les associés.

Nonobstant les dispositions précédentes, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil peut décider de payer aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds

suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts. Le Conseil devra établir des comptes intérimaires et décider de la distribution d'acomptes sur dividendes dans les deux (2) mois de la date des comptes intérimaires et, en tenant comptes des actifs de la Société, s'assurer que les droits des créanciers de la Société ne soient pas menacés par la distribution de ces acomptes sur dividendes.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

Art. 22. Dissolution, liquidation. La Société ne doit pas être dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société doit être décidée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Disposition générale. Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
Reignwood Europe Holdings S.à r.l.	20.000,-	20.000	20.000,-
Total:	20.000,-	20.000	20.000,-

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées de sorte que la somme de vingt mille Euros (EUR 20.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution, l'Associé Unique représentant l'entière du capital social de la Société a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de fixer à cinq le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 12 des Statuts:

Gérants de catégorie A:

M. Songhua Ni, président de Reignwood Investments UK Limited, né le 26 octobre 1966 à Jiangsu, Chine, demeurant à 22 Wilton Place, Londres, SW1X 8RL;

- Dr. Ruayrungruang Chanchai, président, de nationalité thaïlandaise, né en 1954 en Chine, demeurant à 96/F, International Commerce Center, 1 Austin Road West, Kowloon, Hong Kong;

Gérants de catégorie B:

- Mme Sarah Bonallo, de nationalité anglaise, née le 21 juillet 1963 à Bristol, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 5, rue des Jardins, L-8394 Olm, (Grand-Duché de Luxembourg);

- M. Christophe Laguerre, Consultant Financier, de nationalité belge, né le 26 mai 1964 à Saint-Mard, Belgique, demeurant au 115, rue du Kiem, L-8030 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social de la Société au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête du mandataire comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire des parties comparantes, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/1975. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Référence de publication: 2016059975/504.

(160020377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

JBS USA Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 203.443.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of December,

Before us, Maître Jacques Kessler, notary residing at Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

JBS USA Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19808, and registered with Secretary of State of the State of Delaware under number 3832762 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, here annexed.

The appearing party, represented as above, representing the whole share capital, the extraordinary general meeting of the company JBS USA, LLC, incorporated and existing under the laws of the State of Delaware (United States of America), with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19808, and registered with Secretary of State of the State of Delaware under number 3530249 (to be renamed as JBS USA Lux S.A., under the form of a Luxembourg public limited liability company, with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, to be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés)) (the "Company"), is regularly constituted.

The appearing party has duly waived the convening requirements and formalities in relation to the meeting including the need to receive a copy of the agenda and may validly deliberate on all items of the following agenda:

Agenda

1. Acknowledgment of (i) the written resolutions of the Sole Shareholder of the Company deciding to transfer the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg and (ii) that all the necessary steps in the State of Delaware (United States of America) to implement the migration have been taken;

2. Decision on the legal form of the Company further to its migration to the Grand-Duchy of Luxembourg;

3. Approval of the interim balance sheet of the Company and decision on the opening balance sheet of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg;

4. Decision to change the Company's name from "JBS USA, LLC" to "JBS USA Lux S.A.";

5. Decision relating to the share capital of the Company;

6. Reading of the report of the independent auditor;

7. Decision to restate the articles of association of the Company to comply with Luxembourg laws;

8. Decision on the registered office of the Company;

9. Decision to grant full discharge to the Sole Shareholder for the execution of its mandate as director of the Company until December 24, 2015.

10. Decision to appoint as directors of the Company for a period of six years:

- a.- Mr. Francisco de Assis e Silva, as category A director of the Company;
- b.- Mr. Khalil Kaddissi, as category A director of the Company.;
- c.- Mr. Jacob Mudde, as category B director of the Company; and
- d.- Mrs. Gwenaelle Cousin, as category B director of the Company;

11. Decision to appoint the statutory auditor;

12. Delegation of power for any act and formalities required pursuant to the transfer of the registered office, both in the United States of America and the Grand-Duchy of Luxembourg;

13. Miscellaneous.

THEN THE MEETING, AFTER DELIBERATION, TAKES UNANIMOUSLY THE FOLLOWING RESOLUTIONS:

First resolution

The meeting acknowledges (i) the written resolutions of the Sole Shareholder of the Company dated December 24, 2015 deciding to transfer the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company from the State of Delaware (United States of America), to the Grand-Duchy of Luxembourg and (ii) that all the necessary steps in the State of Delaware (United States of America) to transfer the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg have been taken.

Second resolution

The meeting decides that the Company will continue to exist in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of a société anonyme.

Third resolution

The meeting approves the interim balance sheet of the Company dated December 23, 2015 and decides to use it as the opening balance sheet of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

The meeting decides to change the Company's name from "JBS USA, LLC" to "JBS USA Lux S.A.".

Fifth resolution

The meeting decides to set the share capital of the Company at an amount of one million four hundred and eighty-nine thousand six hundred and sixty-nine United States Dollars (USD 1,489,669) divided into one million four hundred and eighty-nine thousand six hundred and sixty-nine (1,489,669) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each and all held by the Sole Shareholder.

Sixth resolution

The meeting approves the conclusions of the report of KPMG Luxembourg, a société cooperative, with registered office at 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, dated December 24, 2015, which is worded as follows:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the net assets of the Company, at the moment of the transfer of the registered office and the central administration from the State of Delaware (United States of America) to the Grand-Duchy of Luxembourg, does not correspond at least to the 1,489,669 (one million, four hundred and eight-nine thousand, six hundred and sixty-nine) units in issue, each having a par value of 1 \$ (one dollar)."

This report, after having been initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary will also remain attached to the present deed.

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to restate the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

"I. Name - Registered office - Corporate object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "JBS USA Lux S.A." (the Company). The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board). The registered office may be

transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The subscribed share capital is set at one million four hundred and eighty-nine thousand six hundred and sixty-nine United States Dollars (USD 1,489,669) divided into one million four hundred and eighty-nine thousand six hundred and sixty-nine (1,489,669) shares (hereinafter individually referred to as “Share” or collectively referred to as “Shares”) with a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

5.3. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are registered shares.

6.2. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.3. The Company may redeem its own Shares, to the extent and under the terms permitted by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members in case of plurality of shareholders, who need not to be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the directors and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible. The General Meeting may decide to qualify the appointed directors as category A directors (the Category A Directors) and category B directors (the Category B Directors).

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers for specific matters to one or more persons, either director or not.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not to be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any director, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented including at least one Category A Director and one Category B Director in the case that the General Meeting has qualified the directors as Category A Directors and Category B Directors. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented including at least the consent of one Category A Director and one Category B Director in the case that the General Meeting has qualified the directors as Category A Directors and Category B Directors. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) The minutes of any meeting of the Board shall be signed by all the directors present or by the chairman and a secretary. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed either by the chairman and the secretary or by two directors.

(viii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(ix) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature necessary to pass the resolutions. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

(x) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

7.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters, in the case of a sole director by the sole signature of its director, in the case that the member(s) has(have) qualified the directors as Category A Directors and Category B Directors by the joint signature of any Category A Director and any Category B Director of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 7.2. (ii) and 7.4. (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

8.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director.

Art. 9. Liability of the directors. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)**Art. 10. General meetings of shareholders.**

10.1. The General Meeting represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, unless the Articles provide otherwise.

10.2 The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm.

10.3. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

10.4. Other General Meetings may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

10.5. Each shareholder may participate to the General Meetings by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy holder.

10.6. If all shareholders are present or represented at a General Meeting and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

10.7 Each share is entitled to one vote.

10.8 Any resolution at any duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of the present or represented for which a vote is expressed, except where the Law or the Articles of Association require a higher majority.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.**

12.1. The financial year begins the Monday following the last Sunday of December each year and ends on the last Sunday of the month of December the year after.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

12.4. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

12.5. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

12.6. The balance is at the disposal of the General Meeting.

12.7. Interim dividends may be distributed, at any time, in compliance with the Law.

Art. 13. Statutory auditors / Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)) or one or several réviseur(s) d'entreprises, when so required by law.

13.2. The General Meeting appoints the statutory auditor(s)/réviseur(s) d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprise(s) may be re-appointed.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1 The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting.

14.2 The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the General Meeting which will specify their powers and fix their remunerations.

VII. General provisions

Art. 15.

15.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by facsimile, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.”

Transitory provision

Exceptionally, the first financial year begins on the date of this deed and ends on the last Sunday of December 2015.

The first annual General Meeting shall be held in 2016.

Eighth resolution

The meeting decides to set the registered office of the Company at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Ninth resolution

The meeting grant full discharge to the Sole Shareholder for the execution of its mandate as director of the Company until December 24, 2015.

Tenth resolution

Following the transfer of the Company, the meeting decides to appoint as new directors of the Company which appointment will take effect contemporaneously with the resignation of the former directors as provided in the ninth resolution, the following persons:

a.- Mr. Francisco de Assis e Silva, born in Campo Mourão, Parana, Brazil, on 25 March 1965, residing at Avenida Marginal Direita do Tiete, 500, Bloco I, 3° Andar, São Paulo, Brazil, as category A director of the Company, for a period of six years which will expire on the annual general meeting of the Company approving the 2020 annual accounts;

b.- Mr. Khalil Kaddissi, born in Suzano, São Paulo, Brazil, on 23 May 1974, residing at Avenida Marginal Direita do Tiete, 500, Bloco I, 3° Andar, São Paulo, Brazil, as category A director of the Company, for a period of six years which will expire on the annual general meeting of the Company approving the 2020 annual accounts;

c.- Mr. Jacob Mudde, born in Rotterdam, the Netherlands, on 14 October 1969, residing at 14 A, rue du Pont, L-8087 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, as category B director of the Company, for a period of six years which will expire on the annual general meeting of the Company approving the 2020 annual accounts; and

d.- Mrs. Gwenaëlle Cousin, born in Rennes, France, on 3 April 1973, residing at 27, rue Tony Dutreux, L-1429 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as category B director of the Company, for a period of six years which will expire on the annual general meeting of the Company approving the 2020 annual accounts.

Eleventh resolution

The meeting decides to appoint KPMG Luxembourg, a société cooperative, existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under the number B 149.133, as the new statutory auditor of the Company, until the annual general meeting of the Company approving the 2015 annual accounts.

Twelfth resolution

The meeting decides to empower any new director, with full power of substitution, to perform any act and formalities required pursuant to the transfer of the registered office and central administration of the Company, both in the United States of America and the Grand-Duchy of Luxembourg.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, the present deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Pétange, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

JBS USA Holding LLC, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19808, enregistrée auprès du bureau du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 3832762 (l'«Actionnaire Unique»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, demeurant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

La partie comparante, telle que mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale extraordinaire de la société JBS USA, LLC, constituée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19808, et enregistrée par le Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 3530249 (devant être renommée comme JBS USA Lux S.A., sous la forme d'une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, devant être enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) (la «Société»), est valablement constituée.

La partie comparante a dûment renoncé aux modalités de convocation et aux formalités relatives à l'assemblée, et notamment à l'obligation d'obtenir copie de l'ordre du jour qui suit, et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Reconnaissance (i) des résolutions écrites de l'Actionnaire Unique de la Société, décidant de transférer le siège statutaire et l'administration centrale de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg et (ii) que toutes les étapes nécessaires dans l'Etat du Delaware pour procéder à la migration ont été suivies;
2. Décision sur la forme légale de la Société suite à sa migration vers le Grand-Duché de Luxembourg;
3. Approbation du bilan intermédiaire de la Société et décision de l'utiliser comme bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg;
4. Décision de changer la dénomination de la Société de «JBS USA, LLC» en «JBS USA Lux S.A.»;
5. Décision relative au capital social de la Société;
6. Lecture du rapport du réviseur d'entreprise;
7. Décision de refondre les statuts de la Société en vue de s'accorder avec la législation luxembourgeoise;
8. Décision sur le siège social de la Société;
9. Décision de donner décharge pleine et entière à l'Actionnaire Unique pour l'exécution de son mandat comme administrateur de la Société jusqu'au 24 décembre 2015;
10. Décision de nommer comme nouveaux administrateurs pour une période de six ans:
 - a. M. Francisco de Assis e Silva, comme administrateur de catégorie A de la Société;
 - b. M. Khalil Kaddissi, comme administrateur de catégorie A de la Société;
 - c. M. Jacob Mudde, comme administrateur de catégorie B de la Société; et
 - d. Mrs. Gwenaelle Cousin, comme administrateur de catégorie B de la Société;
11. Décision de nommer le commissaire aux comptes de la Société;
12. Délégation de pouvoir pour effectuer toutes les actions et formalités requises conformément au transfert du siège social, aussi bien aux Etats-Unis d'Amérique qu'au Grand-Duché de Luxembourg;
13. Divers.

L'assemblée, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée reconnaît (i) les résolutions écrites de l'Actionnaire Unique de la Société datées du 24 décembre 2015, décidant de transférer le siège statutaire et l'administration centrale de la Société de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique) au Grand-Duché de Luxembourg et (ii) que toutes les étapes nécessaires dans l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique) pour transférer le siège statutaire et l'administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg ont été suivies.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la Société existera au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société anonyme.

Troisième résolution

L'assemblée générale approuve le bilan intermédiaire de la Société daté du 23 décembre 2015 afin d'être utilisé comme bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société de «JBS USA, LLC» en «JBS USA Lux S.A.».

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital social de la Société à un montant de un million quatre cent quatre-vingt-neuf mille six cent soixante-neuf Dollars des Etats-Unis (1,489,669 USD) composé de un million quatre cent quatre-vingt-neuf mille six cent soixante-neuf (1,489,669) actions d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune et toutes détenues par l'Actionnaire Unique.

Sixième résolution

L'assemblée approuve les conclusions du rapport établi par KPMG Luxembourg, Société coopérative, ayant son siège social au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, en date du 24 décembre 2015, lesquelles figurent dans le rapport comme suit:

«De notre point de vue, rien ne nous porte à croire que la valeur globale de la Société, au moment du transfert du siège social et de l'administration centrale de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique) vers le Grand-Duché de Luxembourg, ne correspond pas au moins aux 1.489.669 (un million quatre cent quatre-vingt-neuf mille six cent soixante-neuf) actions libérées, ayant chacune une valeur nominale de 1 USD (un dollars des Etats-Unis).»

Ce rapport, après avoir été paraphé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Septième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée décide de refondre les statuts de la Société afin d'avoir désormais la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «JBS USA Lux S.A.» (la Société). La Société est une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations,

créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle peut créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui semblent nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est un million quatre cent quatre-vingt-neuf mille six cent soixante-neuf Dollars des Etats-Unis (1.489.669 USD) composé de un million quatre cent quatre-vingt-neuf mille six cent soixante-neuf (1.489.669) actions (ci-après nommée individuellement «Action» ou collectivement «Actions») d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution de l'Assemblée Générale selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. En plus du capital émis il peut être établi un compte prime d'émission auquel toute prime payée sur toute action en plus de sa valeur nominale est transférée.

Art. 6. Actions.

6.1. Les Actions sont sous forme nominative.

6.2. Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.

6.3. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, dans le cas d'une pluralité d'actionnaire, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles. L'Assemblée Générale peut décider de nommer les administrateurs en tant qu'administrateur(s) de catégorie A (les Administrateurs de Catégorie A) et administrateur(s) de catégorie B (les Administrateurs de Catégorie B).

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restant peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux et limités à une ou plusieurs personnes pour des tâches spécifiques, qu'elles soient administrateur ou non.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur (s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou de tout administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocations qui, en principe, est à Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée comprenant au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B si les administrateurs sont nommés en tant qu'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés comprenant au moins les votes d'un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B si les administrateurs sont nommés en tant qu'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Les résolutions de toute réunion du Conseil doivent être signées par tous les administrateurs présents ou par le président et le secrétaire. Les copies ou extraits de ces résolutions, qui peuvent être produites dans le cadre de procédures judiciaires ou autre, doivent être signées par le président et le secrétaire ou par deux administrateurs.

(viii) Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Ces signatures pourront apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et pourront être prouvées par lettre ou télécopie.

(x) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de l'administrateur unique pour les cas où la société à un gérant unique, ou par les signatures conjointes d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B si le(s) associé(s) a/(ont) nommé des Administrateurs de Catégorie A et des Administrateurs de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 7.2. (ii) et 7.4. (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues à des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. L'Assemblée Générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

10.2. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

10.3. Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

10.4. Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

10.5. Chaque actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

10.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

10.7 Chaque action donne droit à un vote.

10.8 Toute résolution, dans une Assemblée Générale dûment convoquée, devra être votée à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés pour qui un droit de vote est accordé, excepté lorsque la Loi ou les statuts requièrent une majorité supérieure.

Art. 11. Actionnaire unique.

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le lundi suivant le dernier dimanche de décembre de chaque année et se termine le dernier dimanche du mois de décembre de l'année suivante.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

12.5. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

12.6. Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

12.7. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1 Les opérations de la Société peuvent être contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) ou un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

13.2 L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1. La Société pourra être dissoute par décision de l'Assemblée Générale.

14.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

VII. Dispositions générales

Art. 15.

15.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

15.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu entre les actionnaires.»

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le dernier dimanche du mois de décembre 2015.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2016.

Huitième résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière à l'Actionnaire Unique pour l'exécution de son mandat comme administrateur de la Société jusqu'au 24 décembre 2015

Dixième résolution

Suite au transfert de la Société, l'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la Société concomitamment à la démission des administrateurs telle qu'indiquée à la neuvième résolution, les personnes suivantes:

a. M. Francisco de Assis e Silva, né à Campo Mourão, Parana, Brésil, le 25 mars 1965, résidant au 500, Avenida Marginal Direita do Tiete, Bloco I, 3^o Andar, São Paulo, Brésil, comme administrateur de catégorie A de la Société, pour une période de six ans qui se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes annuels 2020;

b. M. Khalil Kaddissi, né à Suzano, São Paulo, Brésil, le 23 mai 1974, résidant au 500, Avenida Marginal Direita do Tiete, Bloco I, 3^o Andar, São Paulo, Brésil, comme administrateur de catégorie A de la Société, pour une période de six ans qui se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes annuels 2020;

c. M. Jacob Mudde, né à Rotterdam, Pays-Bas, le 14 octobre 1969, résidant au 14 A, rue du Pont, L-8087 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, comme administrateur de catégorie B de la Société, pour une période de six ans qui se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes annuels 2020; et

d. Mrs. Gwenaëlle Cousin, née à Rennes, France, le 3 avril 1973, résidant au 27, rue Tony Dutreux, L-1429 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme administrateur de catégorie B de la Société, pour une période de six ans qui se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes annuels 2020.

Onzième résolution

L'assemblée décide de nommer KPMG Luxembourg, Société coopérative, une société soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133, comme nouveau commissaire de la Société, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes annuels 2015.

Douzième résolution

L'assemblée décide d'autoriser tout nouvel administrateur, avec tout pouvoir de substitution, pour effectuer toutes actions et formalités requises suite au transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société, aussi bien aux Etats-Unis d'Amérique qu'au Grand-Duché de Luxembourg.

Treizième résolution

L'assemblée décide d'autoriser tout nouvel administrateur, avec tout pouvoir de substitution, pour effectuer toutes actions et formalités requises suite au transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société, aussi bien aux Etats-Unis d'Amérique qu'au Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE. FAIT ET PASSÉ à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 janvier 2016. Relation: EAC/2016/423. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016059748/644.

(160020104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Steel Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1129 Luxembourg, 2, rue des Anémones.

R.C.S. Luxembourg B 203.485.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth of January.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Andrea BIZZOTTO, born on November 1, 1975 in Padova (Italy), with professional address at L-1129 Luxembourg, 2, Rue des Anémones.

Such appearing person has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Steel Home S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may, notably but not exhaustively, carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies

or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager (the Sole Manager) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

Art. 11. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the single signature of the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2016.

Subscription - Payment

The Articles thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by the sole shareholder Mr Andrea BIZZOTTO, prenamed and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500 EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following person is appointed as Sole Manager of the Company for an unlimited period of time:

Mr Andrea BOZZOTTO, born on November 1, 1975 in Padova (Italy), with professional address at L-1129 Luxembourg, 2, Rue des Anémones, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at L-1129 Luxembourg, 2, Rue des Anémones, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, he signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-neuf janvier.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Andrea BIZZOTTO, né le 1^{er} novembre 1975 à Padova (Italie), demeurant professionnellement à L-1129 Luxembourg, 2, Rue des Anémones.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Steel Home S.à r.l., qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société pourra, notamment mais non exhaustivement, réaliser toute transaction commerciale et/ou financière en relation avec des investissements directs ou indirects dans des actifs mobiliers ou immobiliers incluant mais non limité à l'acquisition, détention, recrutement, location, crédit-bail, bail, division, drainage, réclamation, développement, amélioration, culture, construction, vente ou autre aliénation, mise en hypothèque, gage ou autre nantissement sur des actifs mobiliers ou immobiliers.

La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand- Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants. Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique (le Gérant Unique) qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire (s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds

à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Andrea BIZZOTTO, prénommé et libérées entièrement par le souscripteur prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille Euro (EUR 1.000.-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée Gérant Unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Andrea BIZZOTTO, né le 1^{er} novembre 1975 à Padova (Italie), demeurant professionnellement à L-1129 Luxembourg, 2, Rue des Anémones.

2. L'adresse du siège social est fixée à L-1129 Luxembourg, 2, Rue des Anémones, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: A. BIZZOTTO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 janvier 2016. 2LAC/2016/1691. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016060653/310.

(160021263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

WPP Luxembourg Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.497.818.275,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 85.550.

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WPP Luxembourg Europe S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 85.550 and having a share capital of EUR 2,497,418,275 (the Company), incorporated on 20 December 2001 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 675 of 2 May 2002 and whose articles of association (the Articles) have been amended several times and for the last time on 11 December 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°819 of 31 March 2014.

THERE APPEARED:

1. Concorde Finance France SAS, a société par actions simplifiée incorporated under the laws of France, with registered office at 32-34, rue Marbeuf, F-75008 Paris, France, registered with the Paris Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés Paris) under the number 379.341.647, being the holder of 10,066,407 preferred shares,

2. Arbour Square B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands, with registered office at Laan op Zuid 167, 3072 DB Rotterdam, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce (Kamer van Koophandel) under the number 24298624 0000, being the holder of 81,031,110 class A ordinary shares and 564,080 class B ordinary shares,

3. Lexington International B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands, with registered office at Laan op Zuid 167, 3072 DB Rotterdam, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce (Kamer van Koophandel) under the number 24253286, being the holder of 2,849,133 class A ordinary shares,

4. Taylor Nelson Sofres B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands, with registered office at Laan op Zuid 167, 3072 DB Rotterdam, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce (Kamer van Koophandel) under the number 33284703, being the holder of 5,386,001 class A ordinary shares,

(the parties listed under items 1. to 4. above are referred to hereunder each as a Shareholder and collectively as the Shareholders),

hereby represented by Aisling Murphy, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal.

The powers of attorney from the Shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on his name and on his behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders represent all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 2,497,418,275 (two billion four hundred ninety-seven million four hundred eighteen thousand two hundred and seventy-five Euro) represented by 89,266,244 (eighty-nine million two hundred sixty-six thousand two hundred forty-four) class A ordinary shares, 564,080 (five hundred sixty-four thousand eighty) class B ordinary shares, 10,066,407 (ten million sixty-six thousand four hundred and seven) preferred shares, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Amendment to the dates of the financial year of the Company; and
3. Amendment to article 14 of the Articles in order to reflect the amendment under item (2) above.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the dates of the financial year of the Company, as follows:

- 1) the financial year of the Company shall begin on the 1st of January rather than the 1st of December, and
- 2) the financial year of the Company shall close on the 31th of December of each year.

As a result thereof, the Meeting resolves that the financial year of the Company that started on the 1st of December 2015 has closed on the 31th of December 2015 rather than on the 30th of November 2016 as previously expected. A new financial year has therefore started on the 1st of January 2016 and shall close on the 31th December 2016.

Third resolution

The Meeting resolves to amend and hereby amend article 14 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on 1 January and ends on 31 December of each year."

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,300.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-neuf janvier.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WPP Luxembourg Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.550 et ayant un capital social de 2.497.418.275 EUR (la Société), constituée le 20 décembre 2001 selon un acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 675 du 2 mai 2002 et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 11 décembre 2013 selon un acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant alors à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations- N° 819 du 31 mars 2014.

ONT COMPARU:

1. Concorde Finance France SAS, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 32-34, rue Marbeuf, F - 75008 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 379341647, détentrice de 10.066.407 parts sociales préférentielles,

2. Arbour Square B.V., une société à responsabilité limitée de droit Néerlandais (besloten vennootschap), ayant son siège social au Laan op Zuid 167, 3072 DB Rotterdam, Pays-Bas, immatriculée au Registre du Commerce (Kamer van Koophandel) sous le numéro 24298624 0000, détentrice de 81.031.110 parts sociales ordinaires de catégorie A et 564.080 parts sociales ordinaires de catégorie B,

3. Lexington International B.V., une société à responsabilité limitée de droit Néerlandais (besloten vennootschap), ayant son siège social au Laan op Zuid 167, 3072 DB Rotterdam, Pays-Bas, immatriculée au Registre du Commerce (Kamer van Koophandel) sous le numéro 24253286, détentrice de 2.849.133 parts sociales ordinaires de catégorie A,

4. Taylor Nelson Sofres B.V., une société à responsabilité limitée de droit Néerlandais (besloten vennootschap), ayant son siège social au Laan op Zuid 167, 3072 DB Rotterdam, Pays-Bas, immatriculée au Registre du Commerce (Kamer van Koophandel) sous le numéro 33284703, détentrice de 5.386.001 parts sociales ordinaires de catégorie A,

(les parties mentionnées des points 1. à 4. étant individuellement désignées comme un Associé et collectivement comme les Associés),

ici représentés par Aisling Murphy, juriste, demeurent professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire agissant en son nom et pour son compte et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés représentent l'intégralité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à 2.497.418.275 EUR (deux milliards quatre cent quatre-vingt-dix-sept millions quatre cent dix-huit mille deux cent soixante-quinze euros), représenté par 89.266.244 (quatre-vingt-neuf millions deux cent soixante-six mille deux cent quarante-quatre) parts sociales ordinaires de catégorie A, 564.080 (cinq cent soixante-quatre mille quatre-vingt) parts sociales ordinaires de catégorie B, 10.066.407 (dix millions soixante-six mille quatre cent sept) parts sociales préférentielles, ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification des dates de l'année sociale de la Société; et
3. Modification de l'article 14 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus.

III. qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société, comme suit:

- 1) l'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier, au lieu du 1^{er} décembre, et
- 2) l'année sociale de la Société se termine le 31 décembre de la même année.

Par conséquent, l'Assemblée décide que l'année sociale de la Société qui a commencé le 1^{er} décembre 2015 s'est terminé le 31 décembre 2015 au lieu du 30 novembre 2016 comme initialement prévu. L'année sociale de la Société qui a commencé le 1^{er} janvier 2016 se terminera dès lors le 31 décembre 2016.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 14 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessous, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de la même année."

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.300.-

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une version française, à la demande des mêmes parties comparantes, il déclare également qu'en cas de différences entre les versions française et anglaise, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire instrumentant.

Signé: A. MURPHY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.I, le 25 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/2319. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 février 2016.

Référence de publication: 2016065654/155.

(160027520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.214.575.100,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.207.

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106207 and having a share capital of USD 3,214,575,100 (the Company), incorporated on 14 February 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N°598 of 21 June 2005 and whose articles of association (the Articles) have been amended several times and for the last time on 27 November 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C -N°144 of 21 January 2013.

THERE APPEARED:

1. WPP Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 68213 and having a share capital of EUR 212,761,323 being the holder of 29.479.149 Class A ordinary shares,

2. WPP 1178, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 27, Farm Street, GB - W1J 5RJ London, Great Britain and being registered with the British Companies House under the number 2670626 being the holder of 1,768,594 Class A ordinary shares,

3. WPP Luxembourg Europe S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 85550 and having a share capital of EUR 2,497,418,275 being the holder of 898,008 Class A ordinary shares,

(the parties listed under items 1. to 3. above are each a Shareholder and collectively referred to hereunder as the Shareholders),

hereby represented by Aisling Murphy, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal.

The powers of attorney from the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on his name and on his behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders represent all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 3,214,575,100 (three billion two hundred fourteen million five hundred seventy-five thousand one hundred United States Dollars) represented by 32,145,751 (thirty-two million one hundred forty-five thousand seven hundred and fifty-one) Class A ordinary shares having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Amendment to the dates of the financial year of the Company; and
3. Amendment to article 14 of the Articles in order to reflect the amendment under item (2) above.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the dates of the financial year of the Company, as follows:

- 1) the financial year of the Company shall begin on the 1st of January rather than the 1st of December, and
- 2) the financial year of the Company shall close on the 31th of December of each year.

As a result thereof, the Meeting resolves that the financial year of the Company that started on the 1st of December 2015 has closed on the 31th of December 2015 rather than on the 30th of November 2016 as previously expected. A new financial year has therefore started on the 1st of January 2016 and shall close on the 31th December 2016.

Third resolution

The Meeting resolves to amend and hereby amend article 14 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on 1 January and ends on 31 December of each year."

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,300.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-neuf janvier.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109207 et ayant un capital social de 3.214.575.100 USD (la Société), constituée le 14 février 2005 selon un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N°598 du 21 juin 2005 et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 27 novembre 2012 selon un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations- N° 21 du 14 janvier 2013.

ONT COMPARU:

1. WPP Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69213 et ayant un capital social de 212.761.323 EUR, détenant 29.479.149 parts sociales ordinaires de classe A,

2. WPP 1178, une société de droit britannique ayant son siège social au 27, Farm Street, GB - W1J 5RJ Londres, Grande Bretagne, étant immatriculée au registre de Commerce de Londres sous le numéro 2670626 et détenant 1.768.594 parts sociales ordinaires de classe A,

3. WPP Luxembourg Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, étant immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85550 et ayant un capital social de 2.474.418.275 EUR et détenant 898.008 parts sociales ordinaires de classe A,

(les parties mentionnées des points 1. à 3. étant individuellement désignées comme un Associé et collectivement comme les Associés),

ici représentés par Aisling Murphy, juriste, demeurent professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire agissant en son nom et pour son compte et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés représentent collectivement la totalité du capital social de la Société s'élevant à 3.214.575.100 USD (trois milliards deux cent quatorze millions cinq cent soixante-quinze mille cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 32.145.751 (trente-deux millions cent quarante-cinq mille sept cent cinquante-et-une) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification des dates de l'année sociale de la Société; et
3. Modification de l'article 14 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus.

III. qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société, comme suit:

- 1) l'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier, au lieu du 1^{er} décembre, et
- 2) l'année sociale de la Société se termine le 31 décembre de la même année.

Par conséquent, l'Assemblée décide que l'année sociale de la Société qui a commencé le 1^{er} décembre 2015 s'est terminée le 31 décembre 2015 au lieu du 30 novembre 2016 comme initialement prévu. L'année sociale de la Société qui a commencé le 1^{er} janvier 2016 se terminera dès lors le 31 décembre 2016.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 14 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessous, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de la même année."

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.300.-

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une version française, à la demande des mêmes parties comparantes, il déclare également qu'en cas de différences entre les versions française et anglaise, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire instrumentant.

Signé: A. MURPHY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 25 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/2318. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 février 2016.

Référence de publication: 2016065652/144.

(160027497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.649.208.050,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 98.276.

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg

with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 98276 and having a share capital of USD 3,649,208,050 (the Company), incorporated on 17 December 2003 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N°172 of 11 February 2004 and whose articles of association (the Articles) have been amended several times and for the last time on 27 November 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - number 120 of 17 January 2013.

THERE APPEARED:

1. WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.206 and having a share capital of USD 10,794,458 (Lux Holdings 3), being the holder of 13,152,803 shares,

2. WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.207 and having a share capital of USD 3,214,575,100 (WPP Beta 3), being the holder of 59,831,358 shares,

(the parties listed under items 1. to 2. above are each a Shareholder and collectively referred to hereunder as the Shareholders),

hereby represented by Aisling Murphy, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal.

The powers of attorney from the Shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on his name and on his behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 3,649,208,050 (three billion six hundred forty-nine million two hundred and eight thousand and fifty United States Dollars) represented by 72,984,161 (seventy-two million nine hundred eighty-four thousand one hundred and sixty-one) shares having a nominal value of USD 50 (fifty United States Dollars) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Amendment to the dates of the financial year of the Company; and
3. Amendment to article 14 of the Articles in order to reflect the amendment under item (2) above.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the dates of the financial year of the Company, as follows:

- 1) the financial year of the Company shall begin on the 1st of January rather than the 1st of December, and
- 2) the financial year of the Company shall close on the 31th of December of each year.

As a result thereof, the Meeting resolves that the financial year of the Company that started on the 1st of December 2015 has closed on the 31th of December 2015 rather than on the 30th of November 2016 as previously expected. A new financial year has therefore started on the 1st of January 2016 and shall close on the 31th December 2016.

Third resolution

The Meeting resolves to amend and hereby amend article 14 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on 1 January and ends on 31 December of each year."

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,300.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-neuf janvier.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98276 et ayant un capital social de 3.649.208.050 USD (la Société), constituée le 17 décembre 2003 selon un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 172 du 11 février 2004 et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 27 novembre 2012 selon un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations- N° 120 du 17 janvier 2013.

ONT COMPARU:

1. WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.206 et ayant un capital social de 10.794.458 USD, détenant 13.152.803 parts sociales,

2. WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.207 et ayant un capital social de 3.649.208.050 USD, détenant 59.832.358 parts sociales,

(les parties mentionnées des points 1. à 2. étant individuellement désignées comme un Associé et collectivement comme les Associés),

ici représentés par Aisling Murphy, juriste, demeurent professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire agissant en son nom et pour son compte et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent la totalité du capital social de la Société s'élevant à 3.649.208.050 USD (trois milliards six cent quarante-neuf millions deux cent huit mille cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 72.984.161 (soixante-douze millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille cent soixante-et-une) parts sociales ayant une valeur nominale de 50 USD (cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification des dates de l'année sociale de la Société; et
3. Modification de l'article 14 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus.

III. qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société, comme suit:

- 1) l'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier, au lieu du 1^{er} décembre, et
- 2) l'année sociale de la Société se termine le 31 décembre de la même année.

Par conséquent, l'Assemblée décide que l'année sociale de la Société qui a commencé le 1^{er} décembre 2015 s'est terminé le 31 décembre 2015 au lieu du 30 novembre 2016 comme initialement prévu. L'année sociale de la Société qui a commencé le 1^{er} janvier 2016 se terminera dès lors le 31 décembre 2016.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 14 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessous, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de la même année."

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.300.-

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une version française, à la demande des mêmes parties comparantes, il déclare également qu'en cas de différences entre les versions française et anglaise, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire instrumentant.

Signé: A. MURPHY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 25 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/2317. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 février 2016.

Référence de publication: 2016065653/139.

(160027474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Star Petroleum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 108.066.

L'an deux mille seize, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Me Ignacio LACASA, avocat, demeurant professionnellement à Serrano, 51 S-28006 Madrid (Espagne),
ici représenté par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert, en vertu d'une procuration donné sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire du comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme ci-avant, expose au notaire instrumentant ce qui suit:

1. la société anonyme "STAR PETROLEUM S.A." ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 1007 du 8 octobre 2005, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99.566 (la «Société»),

2. qu'il agit au nom et pour compte de la Société sur base des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenues au siège social de la Société en date du 13 janvier 2016 (les «Résolutions») dont copies resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

3. que lors de la prédite assemblée générale ordinaire et extraordinaire, six millions neuf cent trente-huit mille sept cent trente-six (6.938.736) actions ont été représentés sur sept millions quatre cent dix mille huit cent soixante-quatre (7.410.864) actions en circulations. Ainsi, la prédite assemblée générale ordinaire et extraordinaire a été valablement constituée.

Le comparant, représenté comme ci-avant et agissant comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier les articles 9 et 10, premier alinéa, des statuts de la Société, pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** La société est administrée par deux administrateurs, actionnaires ou non.

Les Administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et toujours révocables»

« **Art. 10. (alinéa 9).** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature conjointe des deux administrateurs. La signature d'un seul administrateur serait suffisante pour représenter valablement la société dans ses relations avec le gouvernement.»

Deuxième résolution

Sur base des Résolutions, l'assemblée générale prend acte et constate la démission des administrateurs et administrateur-délégué actuels de la Société, savoir M. Brian Matthew McKINLEY, M. Antonio NAVALÓN SANCHEZ ainsi que M. Juan Luis CEBRIÁN ECHARRI et décharge pleine et entière leur est accordée pour l'accomplissement de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale constate les fonctions de M. Massoud ZANDI GOHARRIZI et de M. Miguel ANGEL REMON GIL en tant qu'administrateurs conjoints de la Société.

Les mandats des prédits administrateurs de la Société s'achèveront à:

- l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018 pour M. Massoud ZANDI GOHARRIZI, prénommé; et
- l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016 pour M. Miguel Angel REMÓN GIL, prénommé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la ma comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signées avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 25 janvier 2016. Relation: DAC/2015/1278. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 29 janvier 2016.

Référence de publication: 2016065591/59.

(160027486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Société du Golf de Luxembourg, J. WEIDERT & Cies.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 41, rue Siggy vu Lëtzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 41.672.

Cession de parts

Entre les soussignés,

Monsieur Jean Victor WEIDERT, licencié en sciences économiques, commerciales et financières, domicilié à Beidweiler, 3 rue de l'Ecole, associé commandité propriétaire de 4 parts,

Monsieur Marc WEIDERT, industriel, domicilié à Luxembourg, 2 rue Siggy vu Letzebuerg, associé commanditaire de 4 parts,

ci-après nommés «Cédants»

et

Madame Danielle WEIDERT, fille de Jean WEIDERT, née le 19 mai 1975, architecte, domiciliée à Eschweiler, 1A Hueswee, célibataire,

Madame Annick WEIDERT-GOERENS, fille de Jean WEIDERT, née le 5 février 1979, expert-comptable, domiciliée à Eschweiler, 2 rue de l'Ecole, mariée sous le régime de la séparation des biens,

Monsieur Jo WEIDERT, fils de Marc WEIDERT, né le 14 février 1988, maître en droit, domicilié à Luxembourg, 51 rue Siggy vu Letzebuerg, célibataire,

Mademoiselle Julie WEIDERT, fille de Marc WEIDERT, née le 21 avril 1991, bachelier Essec, domiciliée à Luxembourg, 51 rue Siggy vu Letzebuerg, célibataire,

ci-après nommés «Cessionnaires».

Il a été convenu:

Avec effet au 1er janvier 2016, les Cédants cèdent aux Cessionnaires qui acceptent leurs parts comme suit:

Monsieur WEIDERT Jean cède la totalité de ses parts à raison de 50% à chacun de ses enfants, à savoir: 2 parts à Danielle WEIDERT et 2 parts à Annick WEIDERT.

Monsieur WEIDERT Marc cède la totalité de ses parts à raison de 50% à chacun de ses enfants, à savoir: 2 parts à Jo WEIDERT et 2 parts à Julie WEIDERT.

Ainsi la cession des parts le tableau de la répartition des parts se présente comme suit:

Annick WEIDERT	30 parts
Danielle WEIDERT	30 parts
Jo WEIDERT	30 parts
Julie WEIDERT	30 parts
Total	120 parts

Les parts cédées sont évaluées d'après le dernier bilan au 31.12.2014 à la valeur symbolique de EUR 1.- par part, soit:

- pour les 2 parts de Annick WEIDERT à la valeur de 2 euros,
- pour les 2 parts de Danielle WEIDERT à la valeur de 2 euros,
- pour les 2 parts de Jo WEIDERT à la valeur de 2 euros,
- pour les 2 parts de Julie WEIDERT à la valeur de 2 euros.

Acte établi en 7 exemplaires à Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Jean WEIDERT / Marc WEIDERT /
Annick WEIDERT-GOERENS / Jo WEIDERT /
Danielle WEIDERT / Julie WEIDERT.

Référence de publication: 2016065545/44.

(160026880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Strategic Credit Fund IB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 154.539.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées le 15 décembre 2015 par l'associé unique de la Société, OHA Strategic Credit Master Fund IB, L.P., une société en commandite constituée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Walkers Corporate Limited, Cayman Corporate Centre, 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman KY1-9008, les Îles Caïmans et enregistrée auprès du registre des sociétés des Îles Caïmans sous le numéro 36145, que l'associé unique précité a décidé d'augmenter le nombre des gérants de la Société de trois à quatre et de nommer Monsieur Michael Blumstein, né le 13 septembre 1956 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1114 Avenue of the Americas, 27th Floor, New York, NY 10036, Etats-Unis d'Amérique, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de classe A de la Société.

L'associé unique prend note que l'adresse professionnelle de Monsieur Richard Munn, gérant de classe A de la société, est dorénavant à 45 Pall Mall, 4^{ème} étage, GB - SW1Y 5JG Londres, Angleterre.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Richard Munn, gérant de Classe A, ayant son adresse professionnelle au 45 Pall Mall, 4^{ème} étage, GB - SW1Y 5JG Londres, Angleterre;
- Monsieur Michael Blumstein, gérant de Classe A, ayant son adresse professionnelle au 1114 Avenue of the Americas, 27th Floor, New York, NY 10036, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Jean-Philippe Mersy, gérant de Classe B, ayant son adresse professionnelle au 45, rue des Scillas, L-2529 Howald, Luxembourg;
- Monsieur Jean-Claude Lucius, gérant de Classe B, ayant son adresse professionnelle au 45, rue des Scillas, L-2529 Howald, Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

Luxembourg, le 11 février 2016.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016065554/32.

(160027368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.